

**Commune de Rombas  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 2024/09/11**

Date de la convocation : 20 septembre 2024	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h00	Acte exécutoire à compter du : 30 septembre 2024	Affichée en Mairie le : 30 septembre 2024
-----------------------------------------------	------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

**Conseillers élus : 29**

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 20**

**Étaient présent(e)s (20)**

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KEUVREUX Anita	M. PELTIER Xavier
M. RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	M. DOLBEAU Jonathan
Mme WAGNER Veronica	M. CHARO Michel	Mme GATTO Josiane
M. NOBILE Didier	M. RUPPERT José	Mme INTERRANTE Rose Marie
Mme MUHLMANN Aude	M. BARBARAS Pascal	M. VILLA Victor
M. DUMON Joël	Mme BALZER Lise	Mme STEINBACH Danielle
Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria	

**Étaient absent(e)s avec procuration (9)**

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica  
M. MARRELLA Vincent procuration à M. DUMON Joël  
Mme OUTOMURO Clotilde procuration à M. RISSER Charles  
M. SAUDRY Thierry procuration à M. NOBILE Didier  
Mme BENCI Monique procuration à Mme DA ROCHA Maria  
M. IORFIDA procuration à M. RUPPERT José  
M. IAFRATE Michel procuration M. PELTIER Xavier  
Mme MOLINA Angélique procuration M. DOLBEAU Jonathan  
M. BEN ARIF Samir procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

**Était absent(e)s excusé(e)s (0)**

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

**11. Transfert des baux et de la convention de la régie de chaleur à la SEML Oméga (Energies et Services) Rombas.**

Vu la délibération en date du 2 juin 2022 approuvant le principe du recours à une concession confiée à une société à forme commerciale détenue majoritairement par la Commune en vue de l'exploitation de l'unité de production et de distribution du réseau de chaleur de la Commune ;

Vu la délibération en date du 2 juin 2022 approuvant la création de la SEML OMEGA (Energies et Services) Rombas,

Vu le bail emphytéotique concernant la construction et l'exploitation d'une chaufferie biomasse en date du 28 avril 2022,

Vu le bail commercial concernant les locaux dépendant de l'immeuble constituant la chaufferie de Rombas en date du 23 mai 2022,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les travaux de voirie en date du 9 décembre 2021 entre la Régie Municipale du réseau de chaleur et la Ville Rombas.

Il est nécessaire de substituer la régie de chaleur par la SEML Oméga (Energies et Services) Rombas pour les baux et la convention cités ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions et 25 voix pour,

**DECIDE** de transférer de la régie de chaleur à la SEML Oméga (Energies et Services) le bail emphytéotique, le bail commercial et la convention de maîtrise d'ouvrage délégués.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU